



**SECTION**



**HAUTE-SAÔNE**



## Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local – Formation Spécialisée n°4/2023 du 24 mai 2023

Nous vous rappelons que la « Formation Spécialisée » (FS) remplace les « Comités d'Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail » (CHSCT).  
Ses principales compétences sont les suivantes :

- Visite des services ;
- Suivi de tout accident ayant entraîné des conséquences graves ;
- Enquête à l'occasion de chaque accident de travail, accident de service ou maladie professionnelle
- Alerte après constat direct ou indirect de l'existence d'une cause de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents ;
- Consultation sur les projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Contribution à la prévention des risques professionnels ;
- Proposition des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel.

Il est primordial que la politique santé, sécurité au travail ministérielle soit préservée, dotée d'un réseau d'acteurs de prévention et d'un budget spécifique.

Les acteurs de prévention étaient présents : Mme Vuattoux (médecin de prévention), M. Leglise (Inspecteur Hygiène et Sécurité ISST) et Mme Gamard (Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention APMP). Mme Magdonnal, assistante sociale, était excusée.

En préambule, le Docteur Vuattoux nous présente ses fonctions ainsi que son temps de présence sur notre département (actuellement 1 à 2 jours/mois sur Vesoul). Des visites à la demande peuvent être tenues sur Besançon. D'ici la fin de l'année, une infirmière viendra rejoindre « *l'équipe* » ! Elle pourra effectuer des visites dans un cadre bien défini. Conscients de la chance pour notre département de disposer d'un médecin de prévention, les élus FO-DGFIP déplorent le peu de vacances qui lui sont attribuées.

Monsieur Léglise, nouvel Inspecteur Hygiène Sécurité et Santé au Travail, se présente également. Il sera le garant du respect de la réglementation et nous apportera des avis techniques éclairés.

### 1° Approbation du procès-verbal du CHS-CT du 03/11/2022

Vote pour à l'unanimité.

### 2° Désignation du secrétaire du CSAL FS de la Haute-Saône et durée de son mandat

Un secrétaire doit être élu parmi les organisations syndicales pour la totalité du mandat (2023/2027), mais les modalités de son élection ne seront précisées que dans le "futur" règlement

intérieur de la FS. Ce règlement intérieur doit être produit par la DGFIP, dans le respect du règlement type imposé par la DGAFP, connu depuis mi-février... cherchez l'erreur !

Il est décidé de nommer un secrétaire « provisoire » à l'unanimité de la parité syndicale et administrative.

Seul volontaire, Pascal Baullard, titulaire FO-DGFIP, est désigné à l'unanimité.

### **3° Examen des fiches de signalement, des accidents de travail et des demandes portées au registre SST70**

- Une seule fiche de signalement est répertoriée en date du 02/05/2023 sur le SIE de Lure suite à des propos méprisants et menaçants de la part d'un redevable. La Direction a rédigé un courrier à son égard. Mme Gamard précise que le médecin de prévention et l'ISST doivent être en copie de ces fiches.

FO-DGFIP souligne les réactions rapides et appropriées de la Direction dans ces situations ce qui permet de mettre en exergue le soutien envers les agents.

FO-DGFIP rappelle à l'ensemble des agents que cette procédure doit être utilisée tant pour les agressions que les RPS (Risques Psychosociaux) : accessible via ce lien → [Fiche de signalement](http://dfp700.intranet.dgfip/agents/conditions-travail/fiche_signalement.htm) ([http://dfp700.intranet.dgfip/agents/conditions-travail/fiche\\_signalement.htm](http://dfp700.intranet.dgfip/agents/conditions-travail/fiche_signalement.htm)).

- Quatre nouvelles fiches d'accidents du travail ont été signalées depuis le CHS-CT du 03 novembre 2022. Tous les accidents en cours de consolidation font l'objet d'un suivi.

- Le suivi des demandes portées sur le registre SST est systématiquement examiné en séance.

**FO-DGFIP attire votre vigilance sur l'importance d'inscrire toutes vos demandes sur le registre SST. Celui-ci est disponible en version dématérialisée sur l'intranet local.**  
(<http://dfp700.intranet.dgfip/agents/conditions-travail/regdemat.htm>)

Sur le site de Gray, des bandes rugueuses ont été installées sur un escalier ainsi qu'une serrure pour l'espace commun. Dès que cela est possible, des travaux seront réalisés en régie.

L'ensemble des agents regrette la qualité du nettoyage de nos locaux.

La DGFIP est liée par un marché public national (qui se terminera fin 2024). Malgré l'application des pénalités financières, nous ne constatons aucune amélioration sur la qualité des prestations. Comme depuis de nombreuses années, il est urgent d'attendre ! Cependant, des réflexions sont en cours afin de faire appel à une autre société.

FO-DGFIP souligne que l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite est un réel problème sur l'ensemble de nos sites. La Direction répond que nous dépendons des visites de la DDT et du budget spécifique CAS723.

À ce sujet, M.Leglise se rendra sur le site de Lure afin d'expertiser une demande liée à une rampe d'accès tant d'un point de vue technique que budgétaire (financement possible par des fonds dédiés).

Espérons qu'un jour, le budget CAS 723 prendra en compte les besoins urgents de nos services !

### **4° Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2023**

Mme Gamard fait une présentation synthétique des orientations 2023 :

- Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des Comités Sociaux d'Administration et des Formations Spécialisées (le fonctionnement des instances, des crédits dédiés aux politiques SSCT et aux mesures de prévention, un dispositif de formation pour accompagner la mise en place des nouvelles instances, un réseau d'appui à la mise en œuvre de la politique santé sécurité et conditions de travail auprès des directions).
- Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées
- Développer une approche organisationnelle du télétravail
- Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information
- Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents
- Maîtriser le risque amiante
- Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique

Le budget de la FS pour 2023 est désormais sur trois niveaux (national, régional et départemental). Pour 2023, il s'élève à 26 874€ (réserve de 9% déduite) pour le suivi des propositions d'actions et de 5 023€ pour les formations (réserve de 9% déduite). Malgré l'inflation, les élus FO-DGFIP constatent qu'il n'y a aucune augmentation par rapport à l'année précédente.

### **5° Situation sanitaire du pôle de contrôle**

Le médecin de prévention nous expose la situation sanitaire du PCU. Il y a quelques mois, un cas de tuberculose avait été décelé. Toutes les mesures ont été prises rapidement par le centre anti tuberculeux. La situation a été très bien gérée par l'ensemble des acteurs de prévention. À ce jour, aucune contamination n'a été constatée.

### **6° Situation des chantiers en cours**

→ Chantier de désamiantage du 9 place du 11ème Chasseurs : les travaux se sont terminés en septembre 2022 avec une réouverture des zones le 26 octobre 2022. À ce jour, il reste à remplacer le calorifugeage des conduites de chauffage dans les combles. Cette dépense sera supportée par le budget interrégional.

→ Chantier de rénovation de l'antenne pérenne d'Héricourt : plusieurs travaux ont été effectués comme le déplacement de la baie informatique, des travaux liés aux sols et murs. Une fin rapide de ce chantier est souhaitée pour offrir enfin des conditions de travail acceptables aux agents.

→ Chantier de désamiantage et de rénovation du RDC du CFP de Lure : ce chantier étant initialement prévu pour une fin au 31 décembre 2022 a cumulé les « malchances ».

Le détail des erreurs et des manquements nous est présenté de manière exhaustive !

Une fuite dans le confinement a été constatée le 10 novembre 2022 obligeant des mesures immédiates afin d'éviter des contaminations sur les zones voisines. Cette situation a conduit l'entreprise DUMONT à suspendre la pose des ouvrants. Des tests d'empoussièrement et de lingettes ont été effectués afin de contrôler l'absence d'amiante. Cependant, lors de la seconde série de tests lingettes, des fibres ont été détectées sur les cartons contenant les archives vivantes du SIP. Le chantier est désormais à l'arrêt car l'entreprise SADT, choisie lors de l'attribution du marché public, a été mise en liquidation judiciaire en date du 25 janvier 2023 ce qui a conduit à la résiliation de ce marché public.

Un climat anxigène s'est installé sur le CFP de Lure notamment avec la présence des sacs contenant les déchets amiantés sur le parking. M. Leglise intervient sur le sujet amiante et nous précise la non dangerosité de ces sacs prévus à cet effet.

Les malchances évoquées ne font-elles pas suite au choix d'une entreprise la moins disante dans une situation économique difficile ?

À ce jour, la DDFIP est dans l'attente d'un dernier devis afin de l'adresser au bureau SPIB-2C pour une validation définitive et une reprise du chantier par la société JPL, connue pour son sérieux sur le site de VESOUL.

**La DDFIP s'engage dans une communication rapide sur ce sujet auprès des agents concernés.**

Concernant la sobriété énergétique, la Direction nous informe que les travaux prioritaires seront donnés aux bâtiments les plus énergivores, en particulier celui de la place du 11ème Chasseurs.

**7° Organisation de la campagne Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

La Direction nous rappelle la démarche et l'importance du DUERP. Un groupe de travail avec les représentants des organisations syndicales sera programmé courant du mois de juin sur ce sujet.

Suite au départ prochain de Marie-Christine Sylvestre, Assistante de Prévention, FO-DGFIP demande au Président si le remplacement est prévu. À ce jour, des pistes sont évoquées mais sans réponses concrètes.

Des réunions par service ont eu lieu mais FO-DGFIP interroge la Direction sur la consultation de l'EDR sur ce sujet. Ils avaient été oubliés ! Une réunion de rattrapage sera fixée dans les plus brefs délais.

**8° Poursuite des derniers échanges en CHS-CT**

La Direction est revenue sur les suites d'une situation très grave rencontrée sur un site l'année dernière. Les représentants des personnels et Direction se sont mis d'accord pour tenir un groupe de travail chargé d'élaborer un guide ou une note départementale des bonnes pratiques liées à la communication. Les nouvelles formes d'organisation du travail ont profondément modifié les relations de proximité. Il est primordial de remettre à plat les méthodes d'échanges au sein de nos collectifs de travail.

La priorité des élus FO-DGFIP est d'éviter les situations de mal-être profond au travail.

Des attitudes ou des écrits inacceptables ne doivent plus engendrer des tensions inutiles au sein de nos équipes.

**9° Point budget et propositions de dépenses**

La Formation Spécialisée de la Haute-Saône dispose d'un budget de 26 874€ composé des dépenses suivantes :

<b>Objet de la dépense</b>	<b>Coût</b>	<b>Observations</b>
Souris ergonomiques	940 €	
Boîtier évacuation incendie	2 802,60 €	Nouvelle forme hybride d'évacuation
Fauteuil ergonomique	845,16 €	Désormais, l'achat de fauteuil de ce type nécessite l'avis du médecin de prévention.
Contrôle Radon	99,26 €	Site Héricourt
Provisions pour dépenses < 1000 euros	3 000 €	
Évacuation incendie	1 900 €	

Fontaine à eau	1 700 €	2 sites Lure + PCU
Provisions pour dépenses liées à des aménagements de poste	3 000 €	Afin de réaliser des aménagements rapides suite à prescription médicale (dans la limite de 1000 euros)
Convention psychologue		Réflexion afin de trouver un professionnel afin d'intervenir sur des problématiques collectives

Le Président semble conscient du mal-être croissant dans l'ensemble de nos services. Il a demandé des devis pour pouvoir « offrir des séances » de consultation individuelle de psychologue sur le budget du CSAL FS. Pour les élus FO-DGFIP, il est important d'essayer de trouver des solutions pour accompagner l'ensemble des agents dans leurs problématiques professionnelles et personnelles. Un flou subsiste quant aux prérogatives possibles de cette nouvelle instance dans ce domaine. Les élus FO-DGFIP seront vigilants sur les actions menées.

Un budget régional de 5 023 € est alloué pour les formations, détaillé comme suit :

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>Coût</b>	<b>Observations</b>
Recyclage Sauveteurs secouristes	2 400 €	4 sessions
Maniements extincteurs	700 €	2 sessions sur Lure et Luxeuil
Conduite sur route glissante	2 940 € pour 10 personnes	

De fait, 1 017 € seront ponctionnés sur le budget principal de la Formation Spécialisée.

### **Questions Diverses**

- Suite à la diffusion d'un mail national en date du 17 mai 2023, FO-DGFIP a demandé des précisions sur les élections des représentants du personnel au sein des Conseils Médicaux. Cette instance consultative paritaire est appelée à se réunir afin de donner un avis sur des situations particulières (taux d'invalidité, allocation temporaire d'invalidité...). Les agents intéressés (toutes catégories confondues) doivent adresser leur acte de candidature sur la BALF dédiée jusqu'au 31 mai 2023. Ce sont les titulaires siégeant en CSAL qui désigneront la liste des 15 candidats susceptibles d'être appelés à siéger. FO-DGFIP dénonce les délais contraints pour l'organisation de cette élection indirecte inédite et espère un meilleur déroulement que les précédentes élections professionnelles !

- FO-DGFIP soumet l'idée à la Direction de mettre en place un guide ou article sur l'intranet local où figure l'ensemble des liens utiles (procédure fiche de signalement, contacts des acteurs de prévention etc ...) afin que chaque agent déjà en fonction ou nouvellement arrivé puisse trouver les informations rapidement. Idée approuvée par la Direction ! Nous savons aussi être force de proposition !

- FO-DGFIP demande un point sur les installations dans le cadre du fonds de l'amélioration des conditions de vie au travail. Les sites de Luxeuil, DDFIP, TEHHS et PCU sont intégralement équipés. Concernant l'antenne d'Héricourt, les travaux sont en cours. Les demandes formulées par les agents du site de Gray seront satisfaites en totalité prochainement. Le CFP de Lure est en suspens suite au chantier amiante non terminé.

- FO-DGFIP demande s'il est possible d'utiliser les véhicules de service dans le cadre de formations professionnelles afin de poursuivre une logique de sobriété énergétique. Il est répondu que cette

pratique existe pour les réunions des cadres A... De plus, un logiciel dédié sera mis en place prochainement afin d'automatiser les demandes d'utilisation de ces véhicules et d'encourager, par là même, le covoiturage.

- FO-DGFIP questionne la Direction sur les rencontres avec les responsables de services sur les mesures liées à la sobriété énergétique. Tous les sites n'ont pas été visités. Il ressort des problèmes de luminaires extérieurs sur le site de Gray, par exemple. D'une manière générale, un civisme a été adopté par l'ensemble des agents.

- Dans un contexte de dégradation des conditions de vie au travail, FO-DGFIP évoque la situation du SDIF. Suite aux nouveaux applicatifs mis en place et plus généralement, de la réforme du système déclaratif des biens immobiliers, les agents sont confrontés à de multiples dysfonctionnements et anomalies. Une fois de plus, les applications ont été généralisées dans une précipitation sans nom, engendrant des problèmes non résolus à ce jour. Les sollicitations physiques et via e-contact sont importantes (plus de 600 e-contacts à ce jour). Toute l'équipe du SDIF doit faire face à une masse de travail sans précédent avec des outils non adaptés. La Direction partage ce constat et nous informe que des soutiens sont mis en place (formulaires papiers dans les France Services, renfort sur le numéro national ...). Ce service et nos SIP, avec l'envoi des mass emails à partir du 25/05/2023 pour la relance de l'obligation déclarative sur GMBI au 30 juin 2023, doivent se préparer à une masse considérable de travail.

- Concernant la campagne de recrutement des contractuels, la dotation pour la Haute-Saône sera connue courant juin.

Sous un nom imbuvable, sans règlement intérieur, ce CSAL FS a néanmoins permis de faire passer quelques messages !

**N'hésitez pas à contacter les représentants FO pour faire remonter vos besoins ou inquiétudes en matière de Santé Sécurité et Conditions de travail ou pour tout autre sujet !**

Les élus : Julie BOILEAU, Pascal BAULLARD, Rachel MANGELLE, Marie Catherine LEGRAND, Nathalie CREUSOT

Suppléante : Nathalie GUYOT



**FO**  
DGFIP  
**LA**  
**FORCE**  
DU  
**COLLECTIF !**

**C'EST**  
**POUR** **VOUS**  
**QU'ON SE BAT !**